

Avant-Propos

La justice, selon mon humble avis n'est pas une justice qui fonctionne bien, elle est trop souvent injuste.

Elle est faite par des personnes démunies de toute humanité, qui ne respectent pas les règles établies par elles-mêmes ni celles définies par le législateur, et dont elles ont pourtant la charge de faire appliquer.

Souvent, ces magistrats jugent une affaire, familièrement parlant « à la louche », ils ne se donnent pas vraiment la peine de chercher le ou les petits détails dans les vingt centimètres d'épaisseur d'un dossier, qui leur démontrerait d'une manière incontestable que la victime en est bien une, et, non pas, un paranoïaque s'estimant escroqué par un puissant groupe financier.

Pis encore, ce serait lui-même l'escroc, qui, doué d'une habileté extrême, n'hésiterait pas à essayer de soutirer de l'argent à un honnête franchiseur, en montant de toute pièce un dossier énorme constitué de dizaines d'éléments probants.

La magistrature en générale se réfugie derrière une fausse excuse qui consiste à faire croire à l'opinion qu'elle croule sous trop de dossiers, l'obligeant ainsi à négliger son travail pour pouvoir en faire le plus possible.

C'est peut être vrai ! Les juges ont des piles de dossiers énormes à traiter, mais rien ni personne ne les oblige à aller vite et à les bâcler. S'ils faisaient leur travail avec conscience et sérieux en prenant le temps nécessaire à l'étude d'un dossier, non seulement la justice serait rendue avec plus d'équité, non seulement ils pourraient être fiers

de leur mission, mais surtout, l'administration ne pourrait pas nier l'accumulation des dossiers et de ce fait, l'augmentation du nombre de magistrats serait chose matériellement ordonnée.

Si on raisonnait ! La même affaire civile avec le même dossier, devrait être jugée de façon identique par n'importe quel juge de France. Tout au moins sur le fond. Pour les quanta, admettons qu'il puisse y avoir des divergences de jugement, mais toutefois que peu sensibles. Vous prendrez connaissance, chers lecteurs, dans ce livre, d'une affaire dont le référé ne donnait lieu à aucune contestation. Il était brillamment démontré par sa nature même et par l'argumentaire de l'avocat des victimes, qui furent cependant déboutées à deux reprises par deux tribunaux avant d'être reconnues par un troisième.

Aucun élément nouveau ne fut intégré dans leur dossier, les conclusions rédigées par leur avocat étaient en tous points identiques.

Leur bonne foi était d'une telle évidence que leur adversaire lui-même se savait déchu d'avance.

Pourtant, trois juges ont apporté trois raisonnements différents, trois autres façons d'analyser les lois, trois manières d'étudier un dossier.

Ce constat démontre d'une évidence probante que les juges ne statuent pas sur une affaire en fonction de sa teneur mais en fonction de leur humeur du moment.

Imaginons un instant que, déçus par le premier jugement défavorable ou usés par la seconde déconvenue en appel, n'ayant plus les moyens financiers pour poursuivre leur défense, les requérants en restent là... La justice aurait-elle été rendue ?

Vous lirez tout au long de cette lourde affaire que bien des fois nos héros ont vécu ce scénario.

Comment, après ces éprouvantes lourdeurs juridiques, pouvaient-ils croire encore en la justice ?

Un artisan plombier, un réparateur automobile, un dépanneur quelconque sont des personnes ayant obligation de résultat.

Or, un juge qui ne doit que se contenter de faire appliquer les lois n'est pas assujéti à une obligation de ce genre.

Il peut, par pure négligence ou paresse, ne pas tenir compte de preuves irrévocables bafouant des lois sans que quiconque ne lui en tienne rigueur.

Quand un automobiliste commet une infraction au Code de la route, il est sanctionné selon un barème établi par des articles de loi.

Si l'article untel a été transgressé, c'est tant et tant d'amende, c'est la loi et nul n'est censé l'ignorer.

Dans ce domaine pénal, alors qu'il est très profitable à l'Etat, les choses fonctionnent plutôt bien.

Dans le domaine civil, où un justiciable demande réparation suite à une escroquerie où des articles de loi ont été sciemment et ostensiblement bafoués, les choses sont différentes.

S'en suivent des discussions et des contestations interminables et fatigantes.

Pourtant, il est écrit quelque part dans le Code civil français, que toute personne qui donnerait des informations sciemment erronées dans le but de s'enrichir en nuisant à autrui, serait poursuivie pour escroquerie.

Faisons tout de même attention !!! Chers lecteurs, l'administration judiciaire et la magistrature n'aiment pas qu'on leur fasse la leçon, à leurs incompétences s'adjoint une susceptibilité démesurée.

Ce roman relate le combat d'un couple contre un groupe financier de distribution d'accessoires automobiles.

Ce groupe qui réunit des franchisés exploitant leurs centres auto créés et bâtis par eux-mêmes, était à l'époque des faits le troisième au niveau national et présent dans six pays d'Europe.

Une escroquerie de ce franchiseur, basée pour l'essentiel sur des éléments écrits, volontairement erronés, les ont conduits à déposer le bilan trois ans après la création de leur affaire commerciale avec un passif de quatre millions de francs et des dettes cautionnées solidairement de près de deux millions de francs.

Cette énorme affaire, segmentée en trois dossiers distincts, fut portée auprès des juridictions compétentes.

Le dossier commercial :

Près du tribunal de commerce de Bourges

Le dossier civil :

Près du tribunal de grande instance de Bourges

Le dossier social :

Près du conseil des Prud'hommes de Bourges

Commence alors un combat inégal, ce fameux pot de terre contre le pot de fer qui va durer quatre longues années.

Après la très dure épreuve qui consiste à créer un centre auto de 1200 m² au sein d'un groupe de notoriété nationale, labeur qui dura 18 mois, Ingrid et Mathias Ziegler croyaient avoir passé les moments les plus durs moralement de leur existence.

Des instants et des épreuves si difficiles que les 12 années de gérance de stations-services qu'ils venaient de terminer, n'étaient que béatitude.

Les faits de ce roman se passent avant le 1^{er} janvier 2001, pour maintenir un parfait réalisme toutes les sommes et montants sont exprimés dans la monnaie de l'époque, le franc.

Tous faits, toutes personnes, tous lieux cités dans cette histoire ont été inventés par l'auteur pour les besoins de son roman.

Si quelqu'un y reconnaît une similitude avec des faits, des personnes, des lieux, ayant existés ou existant, ce ne pourrait être que fortuit.

Laissons maintenant, Ingrid et Mathias Ziegler, vous raconter leur terrible histoire.

1

Notre première station-service

Longwy, le déclin

Longwy, ville de près de 24.000 habitants en 1978, environ 42.000 dans tout le bassin longovicien, située en Meurthe et Moselle dans le quart Nord-Est de la France à quelques kilomètres des frontières Belge et Luxembourgeoise.

J'avais du mal à observer la benne du camion que j'étais en train de charger aux commandes de ma pelle hydraulique, trop de larmes coulaient de mes yeux en ce mois de juin 1976.

Je souffrais et j'avais bien des difficultés à me concentrer sur mon travail.

J'adorais pourtant mon métier, conducteur d'engins de travaux publics, je conduisais les grues à câbles, les tombereaux, les chargeurs sur pneus, mais l'engin que j'affectionnais le plus était la pelle hydraulique. Quel sentiment de puissance quand d'une sollicitation aussi légère soit-elle, sur les deux commandes situées en bout d'accoudoirs de mon siège, faisait pénétrer l'énorme godet dans le sol pour en extraire le tout-venant terrassier. Je ne me lassais pas d'entendre le diesel Cummins V10 suralimenté de 280 chevaux rugir dans mon dos.

Pourtant ce jour là, mon moral était au plus bas, ma femme Marina m'avait annoncé la veille, qu'elle me quittait.

Un malheur n'arrivant jamais seul, mon entreprise de travaux publics porta à la connaissance de ses 110 salariés qu'elle fermerait au plus tard fin 1983. Les raisons

évoquées étaient réelles : elle avait commis l'erreur de n'avoir qu'un seul client, en l'occurrence Usinor Longwy, et quand on perd son seul client, il n'y en a plus !!! Usinor Longwy avait informé également sa fermeture progressive pour la même période, un volume de 5000 à 6000 chômeurs allait grossir les rangs des 5000 déjà issus des fermetures des autres usines sidérurgiques locales.

Ce qui porterait le taux de chômage régional à 18 % de la population active.

Autrement dit, aucune perspective souriante n'était à envisager dans le bassin longovicien.

Six mois après mon divorce, j'étais toujours dans mon entreprise de travaux publics. Je fis un jour la connaissance d'une vendeuse au rayon charcuterie traditionnelle de la grande surface locale « Rond-Point ». Le sourire qu'elle m'adressa ne m'a pas semblé commercial, c'est pour cela que j'ai osé lui parler d'autre chose que des deux tranches de jambon que j'étais venu acheter pour mon dîner.

Ingrid, tel était son prénom, et moi, nous nous sommes mariés quelques mois après, et avons eu notre enfant Jérôme moins d'un an plus tard.

Dès le début de ma relation avec Ingrid, ma mère professeur dans l'enseignement secondaire, en très fin stratège, avait déjà réussi à lui faire admettre que le tabac était à proscrire de toute urgence, alors même qu'Ingrid fumait autant que moi. De plus, elle lui fit comprendre que je devais à tout prix envisager rapidement un reclassement professionnel par correspondance, compte tenu de l'avenir très sombre qui régnait sur notre région et à Longwy en particulier.

Trois mois après, grâce à une méthode psychologique révolutionnaire, notre couple ne fumait plus.